

SERVICE GARDERIE

Vous devez vous absenter pour vos congés ou un déplacement professionnel et vous cherchez un moyen de faire garder votre animal !

L'association S.A.R.A propose le service nommé « *Garderie* ».

La garderie se fait grâce a nos familles d'accueil, elle garde chez elle votre ami à 4 pattes.

En effet, l'ennui et le manque d'activité sont souvent très difficiles à supporter pour vos animaux qui n'aiment pas la solitude et qui ont besoin d'un minimum d'exercice quotidien.

ATTENTION : le chat est un animal territorial donc les changements brutaux peuvent-être une source de stress important.

Il est donc conseillé de privilégier les visites au domicile de la famille d'accueil, à moins que MINOU ai déjà vécu cela et apprécie les séjours chez l'habitant !

Nous sommes donc là pour répondre à vos besoins et pour vous venir en aide.

Nous prendrons soin de votre animal en vous offrant un service de qualité et de confiance, 7 jours / 7, suivant vos recommandations et en respectant les habitudes de votre compagnon.

Les chiens catégorisés ne sont pas acceptés dans le cadre d'une garde, l'association ne peut en effet pas obliger ses familles d'accueil à souscrire une assurance spécifique.

1 ère rencontre avec l'animal

La présidente ou un employé de l'association se déplacera chez vous afin d'établir un premier contact avec votre compagnon où lui seront spécifiées les habitudes de ce dernier, son comportement et ses besoins spécifiques (traitement vétérinaire à suivre, médicaments à donner, alimentation spéciale...).

Un contrat de garde sera à remplir et à signer.

Pour une garde en famille d'accueil, les propriétaires devront conduire eux-mêmes leur animal chez cette dernière, accompagnés de litière et de nourriture (croquettes, boîtes...) suffisantes pour toute la durée du séjour (le panier de votre compagnon ainsi que ses jouets préférés pourront être apportés à la famille d'accueil, en cas de besoin...).

Au cas où votre animal aurait un problème de santé, une autorisation de l'emmener chez notre vétérinaire attitré vous sera demandée.

Votre animal sera choyé, chouchouté, câliné.....A très bientôt donc avec votre compagnon et...Bonnes vacances à tous !

RÈGLEMENT

Pour être admis dans notre « Garderie », votre animal doit impérativement être à jour de vaccinations et tatoués ou pucés.

A son arrivée dans une de nos familles d'accueil, vous devez nous fournir son « carnet de santé » et son « document d'identification ».

Les chats doivent **impérativement** avoir eu le test Felv/FIV avec un résultat négatif.

Les chiens catégorisés ne sont pas acceptés dans le cadre d'une garde, l'association ne peut en effet pas obliger ses familles d'accueil à souscrire une assurance spécifique.

Les documents resteront en notre possession le temps du séjour de votre compagnon.
Un traitement antiparasitaire devra être administré avant le séjour.

Le propriétaire certifie que l'animal qu'il met en pension est en bonne santé, exempt de tout parasite, identifié et à jour de vaccination.

Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal.

Tout traitement vétérinaire devant être accompagné d'une ordonnance établie par un vétérinaire, nous vous demanderons alors de nous apporter celle-ci en cas de médication durant le séjour de votre animal.

Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié.

Pour ce faire le propriétaire de l'animal nous autorise à mettre en œuvre ce qui nous semblerait nécessaire et indispensable à la bonne santé de l'animal. Tous les frais engagés à cet effet sont à la charge du propriétaire (frais vétérinaires, pharmaciens, ...).

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour.

Le coût de la pension s'entend nourriture non comprise. Aucun rabais ou remise ne sera exceptionnellement accordé.

Tout séjour de durée inconnue (pour hospitalisation...) fera l'objet d'une caution d'un montant équivalent à 7 jours de pension rendue à la sortie de l'animal et après règlement complet de la pension. Dans ce cas, le propriétaire ou un membre de sa famille s'engage à régler les frais de garde au moins une fois par mois et à prendre régulièrement des nouvelles de l'animal.

Tout animal non repris de la pension 8 jours après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné.

Nous acceptons les "affaires personnelles" (jouets,...) de l'animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

La pension n'assure pas le toilettage des animaux. Cependant, un service extérieur peut-être appelé, les frais engagés étant à charge du propriétaire.

CONDITIONS DE GARDE

* Le carnet de santé doit être à jour (tatouage / identification par puce électronique, stérilisation / castration, vaccins : typhus-coryza, test FELV-FIV (si test positif, l'animal seul sera envisageable), déparasitage (vers/puces).

* L'animal se devra d'être un minimum sociable (peureux, craintif accepté mais non-agressif), surtout s'il est amené à côtoyer d'autres congénères.

* Un numéro de téléphone et /ou une adresse mail où les maîtres seront joignables devra être communiqué à l'association (vous pouvez de votre côté prendre des nouvelles de votre animal, nous nous ferons un plaisir de vous en donner !).

* Un contrat de garde rempli accompagné de la photocopie de la carte d'identité du propriétaire.

TARIFS DE GARDE (frais de dossier compris)

CHATS : 5€ par jour (nourriture et litière non fournis par le propriétaire) ou 2.50€ par jour (litière et nourriture fournis) + 4€ par chat supplémentaire et par jour.

CHIENS : (sociable) 11€ par jour pour les chiens de grande et moyenne race (*nourriture fournis par le propriétaire*), 9€ par jour pour les chiens de petite race (*nourriture fournis par le propriétaire*)

- Trois promenades journalières seront effectuées + balades le week-end.

RONGEURS : 10€ par jour (*litière et nourriture fournis par le propriétaire*). A partir de 4 animaux : 2€ de + par animal par jour).

FURETS : 9€ par jour (*litière et nourriture non comprise*) + 4 euros par furet supplémentaire.

Les jours fériés (1er mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 25 décembre,...) sont facturés, au même tarif. Profitez-en !

Par contre, tout jour de retard pour venir récupérer votre animal vous sera facturé.

De plus, toute annulation de garde une semaine avant la date prévue vous coûtera 50% de la somme déjà versée à l'association (frais de dossier et de dédommagements).

Merci d'en prendre bonne note et au plaisir d'accueillir votre animal très bientôt !